Mairie de PERRIGNY-lès-DIJON

FLASH INFOS

JUILLET 2020

Mairie

L'accueil téléphonique de la mairie de Perrigny-lès-Dijon sera fermé le lundi 13 juillet.
L'accueil physique reste possible mais uniquement sur rendez-vous jusqu'au 31 aout 2020.

Bibliothèque

<u>La Bibliothèque fermera ses portes du 20 juillet 2020 au 3 août 2020</u>
Alors n'hésitez pas à faire le plein de livres pour la période estivale !

Nous espérons vous retrouver flânant dans les rayons :
Le mercredi de 16h à 19h et le vendredi de 16h à 18h30
(Appel aux bénévoles pour aider la Bibliothécaire)

Ecole de Musique

Les inscriptions à l'école de musique sont possible jusqu'au 07 septembre 2020.
Les fichiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la commune.
Un abattement de 15% sera appliqué au tarif de l'Ecole de Musique pour la rentrée 2020/2021, si la personne était inscrite l'année précédente au même cours.

Activités communales

La pratique d'une activité physique contribue grandement au lien social et au dynamisme de la commune.
Les inscriptions aux cours de gymtonic et de yoga sont ouvertes !
Les fichiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de la commune et peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie ou transmises par mail à accueil@perrigny-les-dijon.fr
Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le secrétariat de Mairie au 03.80.52.15.12

Les personnes vivement motivées pour participer à un cours de zumba sont invitées à se faire connaître rapidement au secrétariat de Mairie (accueil@perrigny-les-dijon.fr ou 03 80 52 15 12). La mise en place de ce cours nécessite un minimum de personnes, alors n'hésitez pas !

Limitation provisoire de certains usages de l'eau

Compte tenu de la situation hydrologique actuelle, Monsieur le Préfet a par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, pris des dispositions sur la limitation provisoire de certains usages de l'eau sur la commune.
Pour connaitre précisément les limitations des usages de l'eau, rendez-vous sur le site internet de la commune.

Canicule

Après un printemps exceptionnel, le thermomètre va-t-il battre encore des records lors de cet été ?
En cas de fortes chaleurs, la commune met en place un dispositif d'accompagnement en direction des patriniens les plus vulnérables. Faites-vous recenser auprès de Nadia dès maintenant *:07.82.44.21.40*

Conseil Municipal *(mis en place le 28/05/2020)*

Le Maire :

Patrick BAUDEMENT

Les Adjoints :

Chantal BERNARD 1ère Adjointe : *Affaires Sociales/Scolaires*
Alain DE MACEDO 2ème Adjoint : *Finances*
Dominique BARRAUD 3ème Adjointe : *Culture/ Vie Associative*
Frédéric LACROIX 4ème Adjoint : *Communication et Nouvelles Technologies*
Aurélie POIROT MAIRE 5ème Adjointe : *Environnement/ qualité de la vie*

Les Conseillers :

Nicolas BIROT, Frédéric BOYER, Stéphanie DECOSNE , Aurore DEFONTAINE, Nicolas ETIENNE, Isabelle HAUTOT,Alexandre HEDDAR,Christelle JOSSINET, Jean-Pierre NILLON, Marie-Elisabeth RHODDE, Pierre SEGALA, Valérie MICHAUT, Claude SIRANDRÉ

PanneauPocket :

L'information locale est précieuse !
Grace à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre Mairie et les informations de votre lieu de vie vous accompagnent partout. Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information vous concernant.

Pratique et utile, ne perdez rien de la vie quotidienne de votre lieu de vie, même si vous êtes à distance de votre domicile. Très simple d'utilisation, il convient à tous les publics.

Incivilités :

En cas de constations d'incivilités sur la commune, n'hésitez pas à contacter la police municipale au 03.80.23.83.37 de 7h à 19h (en dehors de ces horaires, composez le 17 : gendarmerie) : l'anonymat est conservé. Il est important de prévenir au plus vite toute incivilité.

Site internet :

Le site veut faire peau neuve, c'est pour cela qu'un Groupe de Travail est créé. Si des personnes sont intéressées pour participer à ce groupe, veuillez vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie.